

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à la modification n°1 et aux révisions allégées n°1 à 4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

En application de l'arrêté n°ARR_URBA_21_2026 du 7 juillet 2026 du Président de la Communauté de communes Bretagne romantique (CCBR), autorité désignée organisatrice de l'enquête, une enquête publique unique portant sur la modification de droit commun n°1 et sur les révisions allégées n°1 à n°4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Bretagne romantique (CCBR) est organisée du lundi 17 aout 2026 à 9h00 au mercredi 16 septembre 2026 à 12h00.

Par décision du Tribunal Administratif de Rennes n° E26000070/35 du 15 juin 2026, Mme Floriane LE ROY-VIAS a été désignée commissaire enquêtrice par le Tribunal Administratif de Rennes.

Durant l'enquête, les lieux d'enquête où la commissaire enquêtrice tiendra ses permanences sont listés ci-dessous :

Lieux d'enquête	Jours et heures des permanences
La-Chapelle-aux-Filtzméens (Communauté de communes et siège de l'enquête publique)	• Le mardi 18 aout de 10h00 à 11h30
Mairie de Combourg	• Le mardi 25 aout de 10h00 à 12h00
Mairie de Tinténiac	• Le lundi 31 aout de 14h00 à 15h30
Mairie de Dingé	• Le mardi 8 septembre de 10h00 à 11h30
Mairie de Saint-Domineuc	• Le mardi 15 septembre de 10h00 à 11h30

Le dossier d'enquête publique, comprenant pour chacune des procédures, une évaluation environnementale et les avis tacites émis par l'Autorité environnementale, sera consultable sur le site internet <https://bretagneromantique.fr/le-plui-evolue-ce-quil-faut-savoir/> sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/7478/>, sur un poste informatique mis à disposition gratuitement au siège de l'enquête publique et dans les lieux de permanences de l'enquête publique cités ci-dessus.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet peuvent être :

- Par écrit : les observations et propositions pourront être consignées directement dans les registres d'enquête papiers aux jours et horaires d'ouverture des lieux d'enquête publique indiqués à l'article 4 de l'arrêté n°ARR_URBA_21_2026.
- Par écrit et par oral : auprès de la commissaire enquêtrice lors des permanences indiquées à l'article 5 de l'arrêté n°ARR_URBA_21_2026.
- Par voie postale : à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice - 22, Rue des Coteaux - 35190 LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS. Ces correspondances seront annexées au registre d'enquête papier du siège de l'enquête la CCBR et tenues à la disposition du public, tout au long de l'enquête publique, aux jours et horaires habituels d'ouverture.
- Par courriel : les observations et propositions pourront être communiquées à l'adresse suivante : enquete-publique-7478@registre-dematerialise.fr
- Par le registre dématérialisé : les observations et propositions pourront être directement formulées via le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7478/>

Ces observations et propositions seront consultables tout au long de l'enquête sur le registre dématérialisé.

Toute observation, courrier ou document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice, au siège de l'enquête publique, dans les conditions habituelles d'accès au public et sur le site internet <https://bretagneromantique.fr/le-plui-evolue-ce-quil-faut-savoir/>

A l'issue de la procédure d'enquête, les procédures de modification et de révisions allégées du PLUi éventuellement modifiées pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice, seront approuvés par délibération du Conseil communautaire de la CCBR.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés auprès du service urbanisme de la CCBR : 22, Rue des Coteaux, 35190 LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS :Tél. : 02 99 45 23 45 et courriel : urbanisme@bretagneromantique.fr